PROCES-VERBAL de la séance du CONSEIL d'ADMINISTRATION
LUNDI 7 AVRIL 2025

Numéro de la séance : 4

I – ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Présents :

Membres de droits : Madame VINCENT, Monsieur VIALA, Monsieur GINIER-GILLET, Monsieur CHARRETTE.
Représentants des collectivités territoriales : Monsieur JACQUOT.
Personnalité qualifiée : /.
Représentants du personnel d'enseignement et d'éducation : Madame CHEYNET, Madame COCO, Madame DOMANGE, Madame GRANGE, Madame REY, Madame VOREPPE.
Représentants du personnel administratif, technique, santé et social et des adjoints territoriaux : Monsieur CHADRIN, Madame GERY.
Représentants des parents d'élèves : Monsieur ENJOLRAS, Madame FLEUR, Madame GUDE, Madame ROY, Madame VIVANT.
Représentants des élèves : PETIT Louise.
Sont excusés : Madame BAZZOLI, FOURNIER Pauline, Madame NODIN, Madame SANCHEZ.
Sont absents : Monsieur BEZAC, BOUDOUDA Waël, Madame BOUKHARI, Madame CRAMON, Madame FALÉZAN, FILAMBEAU Pauline, Madame HAJJARI, Monsieur LARUE, Madame TACHDJIAN.

Ordre du jour :

I – ORGANISATION ADMINISTRATIVE

A. Adoption du PV du CA du 11/02/2025

II – ORGANISATION FINANCIERE ET COMPTABLE

A. Présentation du compte financier
B. Concession de logements

III – ACTION EDUCATIVE

A. Calendrier de fin d'année scolaire

Le quorum étant atteint (19), Madame VINCENT ouvre la séance à 18h05.
Elle remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation et rappelle l'ordre du jour. La séance consistera essentiellement en l'approbation du compte financier de l'exercice comptable 2024.

Elle indique qu'il est nécessaire d'approuver le procès-verbal de la séance précédente, séance consacrée en grande partie à la répartition de la Dotation Horaire Globalisée du collège pour l'année scolaire prochaine.
Monsieur CHARRETTE, secrétaire général, assure le secrétariat de séance.

A. Adoption du PV du CA du 11/02/2025

Le procès-verbal du précédent CA est approuvé à l'unanimité des présents.
Adoption du PV du CA précédent : 19 pour.

Référence et folio : II/1

PROCES-VERBAL de la séance du CONSEIL d'ADMINISTRATION
LUNDI 7 AVRIL 2025

Numéro de la séance : 4

II – ORGANISATION FINANCIERE ET COMPTABLE

A. Présentation du compte financier

Madame VINCENT cède la parole à Messieurs BENEDETTI, Agent Comptable, et CHARRETTE, secrétaire général, pour la présentation du compte financier 2024 (voir pièces jointes).
Monsieur BENEDETTI rappelle brièvement ce qu'est le compte financier et indique que 2 votes seront nécessaires pour l'approbation de celui-ci : l'approbation du compte financier avec ou sans réserve, et l'affectation du résultat.

Il propose ensuite à Monsieur CHARRETTE de faire un bilan de l'exécution budgétaire.
Celui-ci commence par une comparaison entre le budget initial et son exécution. Force est de constater que le collège vit au-dessus de ses moyens depuis 2 ans (voir le diaporama présenté lors de la séance et le rapport de l'ordonnateur ci-joints). Le résultat de l'exercice est donc en déficit de plus de 27 000,00 €. En effet, le collège ayant fait le choix de ne pas amputer le service Activités Pédagogiques de moyens financiers lors de l'élaboration du budget 2024, la diminution conséquente de la dotation de fonctionnement de cet exercice engendre inévitablement un déficit. Pour faire face aux dépenses du service ALO, le CA a dû acter de nombreux prélèvements sur fonds de roulement en 2024. Il propose de regarder successivement chacun des services du budget.

Monsieur CHARRETTE évoque donc les éléments prépondérants pour chacun des services en débutant par les trois services généraux, puis en évoquant le service spécial SRH.

Madame VINCENT et Monsieur CHARRETTE font part de leurs préoccupations concernant la diminution des moyens financiers et de son impact sur les activités pédagogiques, le collège ne pourra pas continuer à financer les différents projets des équipes pédagogiques, au premier rang desquels les voyages, qui ont coûté plus de 8 000,00 € pour l'établissement en 2024, des arbitrages devront nécessairement être faits.
Après les voyages, Monsieur CHARRETTE présente les actions financées sur les subventions affectées et finit sa présentation du service AP en évoquant l'utilisation de la dotation de fonctionnement, du fruit de la vente des objets confectionnés et de la Taxe d'apprentissage. Madame DOMANGE, enseignante et Monsieur GINIER-GILLET, directeur de la SEGPA, apportent quelques précisions concernant l'utilisation de cette TA par les deux ateliers de SEGPA. Monsieur GINIER-GILLET donne également quelques précisions sur la visite des WorldSkills à Lyon.

Après être très rapidement passé sur le service Vie de l'Elève, Monsieur CHARRETTE insiste sur les coûts toujours plus importants de la viabilisation et de la maintenance du collège. Ces deux postes de dépenses représentent une part toujours plus importante de la dotation de fonctionnement. De fait, la marge de manœuvre financière du collège ne cesse de diminuer. Notons que les efforts engagés sur la diminution de l'affranchissement et sur la suppression de nombreuses imprimantes portent leurs fruits avec la diminution des dépenses sur les domaines « informatiques » et « Communications ».

Monsieur CHARRETTE conclut sa présentation en évoquant la situation du Service de Restauration et d'Hébergement. Le résultat de ce service est également déficitaire. En effet, les nombreuses réparations sur les appareils de cuisson et sur les installations frigorifiques ont nécessité des PFR en cours d'année. Etant de plus en plus difficile de réaliser les menus avec seulement 2,30 € par repas servi, la vente des repas sur l'exercice n'a pas suffi à prendre en charge ces dépenses supplémentaires. Monsieur CHARRETTE cède ensuite la parole à Monsieur BENEDETTI.

Au préalable, Monsieur BENEDETTI souhaite faire part aux membres du CA de deux préoccupations concernant l'agence comptable, en raison du passage à Opale (nouveau logiciel de comptabilité) :

- Les voyages scolaires : il est indispensable que les budgets et les listes de participants soient particulièrement bien préparés avant le lancement des écritures comptables. En effet, les écritures sont désormais suivies élève par élève (Opale est un logiciel de comptabilité par tiers) contrairement à ce qui se faisait jusqu'à présent avec des écritures globales. Les écarts de montant lors du bilan (entre le réel et le programmé) engendrent donc de multiples écritures, très chronophages, que les services d'intendance ne seront pas en mesure d'assumer. Il invite donc les équipes pédagogiques à faire preuve de beaucoup de prudence dans l'organisation des futures sorties.

- Monsieur BENEDETTI explique ensuite que le système du forfait pour la restauration semble plus adapté à la gestion du service SRH, toujours en raison du logiciel Opale. Il invite les membres du CA à réfléchir au changement de système pour les années à venir. Cela étant, il consent que le suivi étant bien assuré dans l'établissement, le système de demi-pension « au ticket » mis en place au collège Lapassat, n'engendre pas de travail supplémentaire pour l'agence comptable.

PROCES-VERBAL de la séance du CONSEIL d'ADMINISTRATION
LUNDI 7 AVRIL 2025

Numéro de la séance : 4

II – ORGANISATION FINANCIERE ET COMPTABLE

Monsieur BENEDETTI dresse ensuite un bilan de l'exécution et de l'analyse comptable (voir pièces jointes).
Il démontre dans un premier temps les incidences du résultat de l'exercice sur les fonds de roulement du collège.

Le montant du fonds de roulement du collège s'élève ainsi au 31 décembre 2024 à 112 334,72 € (- 27 028,28 €), soit 106 209,21 € de réserves disponibles et 6 125,51 € de stock de denrées alimentaires.

Monsieur BENEDETTI donne ensuite quelques informations concernant les indicateurs financiers du collège : le fonds de roulement, la trésorerie (223 736,36 €), les taux de recouvrement (très bas) et de charges à payer. Tous les indicateurs sont satisfaisants et démontrent le travail régulier réalisé au service intendance du collège.
Monsieur l'Agent Comptable conclut son exposé par une explication des différents comptes de classe 4 (créances d'une part, et avances et dettes d'autre part) du collège.

Vote :
Approbation du Compte financier sans réserve : 19 pour (unanimité),
Ventilation du résultat : 19 pour (unanimité).

Madame VINCENT remercie Monsieur BENEDETTI pour son exposé et son travail au bénéfice de l'établissement.

B. Concession de logements

Madame VINCENT et Monsieur CHARRETTE proposent ensuite la répartition des logements de fonction du collège pour l'année scolaire à venir.
Après avoir fait part de la situation actuelle, ils indiquent que pour l'année prochaine, Monsieur le principal adjoint, et 2 personnels territoriaux du collège devraient être logés dans le cadre d'une concession par nécessité absolue de service. Les logements destinés à Madame la principale et Monsieur le gestionnaire restent les mêmes. Madame VINCENT et Monsieur CHARRETTE précisent qu'ils demanderont à nouveau une dérogation à l'obligation de loger dont ils bénéficient déjà cette année.

Vote : unanimité : 19 pour

PROCES-VERBAL de la séance du CONSEIL d'ADMINISTRATION
LUNDI 7 AVRIL 2025

Numéro de la séance : 4

III – ACTION EDUCATIVE

Madame VINCENT souhaite enfin faire part aux membres du CA du calendrier de la fin de l'année scolaire (voir document joint). Madame VOREPPE, enseignante, demande s'il serait possible de décaler les dates des conseils de classes de 6ème, 5ème et 4ème. Madame VINCENT et Monsieur VIALA indiquent qu'ils essaieront de le faire s'il n'y a pas de contraintes qui rendent cela impossible.

Madame VINCENT remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 19 h 35.

Le secrétaire de séance Monsieur CHARRETTE	La présidente Madame VINCENT